

**Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis décrète ce qui suit :**

**RÈGLEMENT N° 160.1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 160 SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE CONCLURE DES CONTRATS**

---

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**Adoption du règlement N° 160.1 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats**

**RÉSOLUTION 2022- 006-**

**ATTENDU** le *Règlement n° 160* sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats;

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'apporter des modifications au Règlement *n° 160* sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats afin de déléguer au directeur général, ou en son absence, à la directrice des Finances, le pouvoir de soumettre, au nom de la Société, différents documents relatifs à des demandes de subvention;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Michel Patry  
appuyé par madame Andrée Kronström

et résolu unanimement

**QUE LE RÈGLEMENT N° 160-1 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N° 160 SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE CONCLURE DES CONTRATS SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :**

**ARTICLE 1** Le Règlement n° 160 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats est modifié comme suit :

1. Par l'ajout, après l'article 2.9, de ce qui suit :

« 2.10 Subventions

Le conseil d'administration délègue au directeur général ou, en son absence, à la directrice des finances, le pouvoir de signer tout acte, document ou écrit demandant une subvention auprès du gouvernement ou de tout organisme, sous réserve des dispositions législatives applicables. Le directeur général dépose périodiquement un rapport qui fait état de l'exercice de cette délégation au conseil d'administration réuni en comité. »

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi. Une copie de ce règlement est transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**ADOPTÉ À LÉVIS**  
Ce 27 janvier 2022

---

**Steve Dorval**  
Président

---

**Jean-François Carrier**  
Directeur général

**ORIGINAL DU RÈGLEMENT No 160.1**